

COVÉA OBLIGATIONS CONVERTIBLES

FCP de droit français

SOMMAIRE

p. 3 **Caractéristiques de l'OPC**

Présentation de l'OPC
Changements intervenus et à venir

p. 9 **Rapport de gestion**

Environnement économique
Marchés financiers
Politique de gestion et perspectives
Performances et informations sur l'OPC
Informations réglementaires
Frais et fiscalité

p. 21 **Rapport du Commissaire aux Comptes**

p. 25 **Comptes de l'exercice**

Bilan Actif
Bilan Passif
Comptes de résultat

P. 29 **Annexe aux comptes annuels**

Règles et méthodes comptables
Évolution de l'actif
Compléments d'information
Inventaire

P. 45 **Annexes**

Information SFDR

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DE L'OPC

Société de gestion	COVÉA FINANCE SASU 8-12 rue Boissy d'Anglas - 75008 Paris Agrément de l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 97 007
Dépositaire	CACEIS BANK 89-91 rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge (Adresse postale : 12 place des Etats-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX)
Conservateur	CACEIS BANK 89-91 rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge (Adresse postale : 12 place des Etats-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX)
Etablissements en charge de la centralisation des ordres de souscription / rachat, par délégation de la société de gestion :	CACEIS BANK 89-91 rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge (Adresse postale : 12 place des Etats-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX)
Etablissement en charge de la tenue des registres des parts ou actions (passif de l'OPC)	CACEIS BANK 89-91 rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge (Adresse postale : 12 place des Etats-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX)
Commissaires aux comptes	KPMG AUDIT Tour Eqho - 2 avenue Gambetta - CS 60055 92066 - Paris la Défense
Commercialisateurs	COVÉA FINANCE SASU (Entité du groupe COVÉA) 8-12 rue Boissy d'Anglas - 75008 Paris
Délégation de la gestion administrative et comptable	CACEIS FUND ADMINISTRATION 89-91 rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge (Adresse postale : 12 place des Etats-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX)
Conseillers	Néant

INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur le site web de la société : www.covea-finance.fr

- La valeur liquidative est disponible auprès de Covéa Finance sur le site www.covea-finance.fr. Elle est publiée dans la presse financière.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques sont adressés gratuitement dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur adressée à : Covéa Finance, 8-12 rue Boissy d'Anglas – 75008 Paris / courriel : communication@covea-finance.fr.

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

COVÉA OBLIGATIONS CONVERTIBLES

Code ISIN Part A(C) : FR0000978736
 FCP géré par COVÉA FINANCE, société de gestion
 du Groupe COVÉA

Objectifs et politique d'investissement

L'OPCVM a pour objectif de chercher à procurer aux porteurs, sur un horizon d'investissement d'au moins 5 ans, une participation à la performance des marchés de taux d'intérêt et d'actions, en investissant de façon discrétionnaire en obligations convertibles. L'objectif de gestion n'est pas compatible avec l'existence d'un indicateur de référence. Toutefois, à titre d'information et a posteriori, la performance du FCP pourra être comparée à l'indice Bloomberg EMEA Convertibles Europe Total Return Unhedged EUR (calculé coupons nets réinvestis) qui est représentatif de la composition et de la liquidité du marché des obligations convertibles en actions des pays de la zone Europe.

La gestion de l'OPCVM est active et discrétionnaire.

La stratégie d'investissement se fonde :

- dans un premier temps sur l'analyse des scénarios macroéconomiques, les anticipations d'inflation et l'allocation géographique effectuées via les Perspectives Economiques et Financières (« PEF ») ;
- dans un second temps, sur les caractéristiques financières fondamentales des sociétés, les caractéristiques techniques et leur valorisation via les comités d'investissement.

L'exposition au risque de taux peut atteindre 110% de l'actif net.

L'exposition au risque de change est limitée à 50% de l'actif net.

L'exposition du fonds au risque actions n'excèdera pas 60% de l'actif net.

Le portefeuille de l'OPCVM peut être investi en totalité en obligations convertibles ou échangeables en actions de toutes zones géographiques, tous secteurs économiques et sur des sociétés de toutes tailles.

L'OPCVM est exposé aux obligations convertibles (classées en instruments de taux) dans une fourchette comprise entre 0 et 110% de l'actif net. L'exposition au risque actions est limitée à 60 % de l'actif net. Celle-ci porte sur des entreprises de taille importante (Large Caps) et des entreprises de petite et/ou moyenne capitalisations (Smalls et Mids Caps) dans la limite de 30% de l'actif net. L'investissement dans des petites et/ou moyennes capitalisations n'excède pas 30% maximum de l'actif net.

La durée de vie des titres acquis doit permettre le respect de la contrainte de sensibilité globale aux taux d'intérêt de 0 à 8. L'OPCVM est soumis au risque de change à hauteur maximale de 50% de l'actif net.

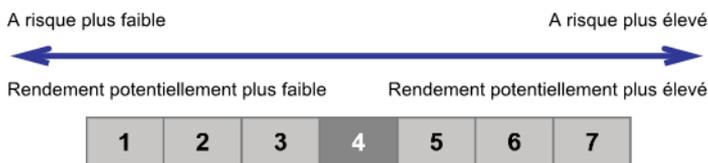
L'OPCVM peut avoir recours à des instruments financiers à terme et/ou conditionnels (futures, options, swaps, change à terme) négociés sur les marchés réglementés, organisés ou de gré à gré, français ou étrangers autorisés par la réglementation en vigueur dans la limite d'engagement de 100% de son actif net dans un but de couverture ou d'exposition ou d'arbitrage aux risques actions, crédit, de taux, de change et de volatilité.

L'OPCVM peut également avoir recours à des titres intégrant des dérivés dans une limite maximale de 40% de l'actif net dans un but de couverture ou d'exposition aux risques actions, de taux, de crédit tels que les titres de créances ou EMTN à rémunération ou remboursement indexé, les bons de souscription de titres financiers, les obligations à option de remboursement anticipé au gré de l'émetteur ou du porteur, des warrants, des titres de créances à moyen terme comportant une rémunération et/ou une valorisation dépendant des sous-jacents précités et indices représentatifs de ces sous-jacents. L'OPCVM peut avoir recours à des obligations à option de remboursement anticipé au gré de l'émetteur ou du porteur (obligations callable/puttable) dans la limite maximale de 100% de l'actif net, et pourra également être investi en obligations convertibles classiques ou synthétiques, dans une fourchette allant de 0 à 100% de l'actif net. Le résultat net et les plus-values réalisées nettes de l'OPCVM seront systématiquement réinvestis pour la part « A(C) ».

Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés auprès de Caceis Bank chaque jour ouvré avant 13h. Ils sont exécutés quotidiennement sur la base de la valeur liquidative calculée le lendemain (J+1) à partir des cours de clôture du jour de souscription/rachat (J) et datée de J. Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Autres informations : La contribution des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) est prise en compte dans les décisions d'investissement, en complément des éléments d'analyse financière, sans pour autant être systématiquement un facteur déterminant de cette prise de décision.

Profil de risque et de rendement



Le niveau de risque de l'OPCVM reflète le risque des marchés des obligations convertibles sur lesquels l'OPCVM peut être exposé en totalité.

Les données historiques utilisées pour le calcul du niveau de risque pourraient ne pas constituer un indicateur fiable du profil de risque futur du fonds. La catégorie de risque associée à votre fonds n'est

pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur sont les suivants :

Risque de crédit : Il représente le risque éventuel de dégradation de l'émetteur et le risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses remboursements, ce qui induira une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative du fonds.

Risque de contrepartie : Il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements.

Risque lié à l'utilisation d'instruments dérivés : L'utilisation d'instruments dérivés peut augmenter ou réduire la capacité d'amplification des mouvements de marché du portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative de votre portefeuille.

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

COVÉA OBLIGATIONS CONVERTIBLES

Code ISIN Part I(C) : FR0011070762

FCP géré par COVÉA FINANCE, société de gestion
du Groupe COVÉA

Objectifs et politique d'investissement

L'OPCVM a pour objectif de chercher à procurer aux porteurs, sur un horizon d'investissement d'au moins 5 ans, une participation à la performance des marchés de taux d'intérêt et d'actions, en investissant de façon discrétionnaire en obligations convertibles. L'objectif de gestion n'est pas compatible avec l'existence d'un indicateur de référence. Toutefois, à titre d'information et a posteriori, la performance du FCP pourra être comparée à l'indice Bloomberg EMEA Convertibles Europe Total Return Unhedged EUR (calculé coupons nets réinvestis) qui est représentatif de la composition et de la liquidité du marché des obligations convertibles en actions des pays de la zone Europe.

La gestion de l'OPCVM est active et discrétionnaire.

La stratégie d'investissement se fonde :

- dans un premier temps sur l'analyse des scénarios macroéconomiques, les anticipations d'inflation et l'allocation géographique effectuées via les Perspectives Economiques et Financières (« PEF ») ;

- dans un second temps, sur les caractéristiques financières fondamentales des sociétés, les caractéristiques techniques et leur valorisation via les comités d'investissement.

L'exposition au risque de taux peut atteindre 110% de l'actif net.

L'exposition au risque de change est limitée à 50% de l'actif net.

L'exposition du fonds au risque actions n'excèdera pas 60% de l'actif net.

Le portefeuille de l'OPCVM peut être investi en totalité en obligations convertibles ou échangeables en actions de toutes zones géographiques, tous secteurs économiques et sur des sociétés de toutes tailles.

L'OPCVM est exposé aux obligations convertibles (classées en instruments de taux) dans une fourchette comprise entre 0 et 110% de l'actif net. L'exposition au risque actions est limitée à 60 % de l'actif net. Celle-ci porte sur des entreprises de taille importante (Large Caps) et des entreprises de petite et/ou moyenne capitalisations (Small et Mids Caps) dans la limite de 30% de l'actif net. L'investissement dans des petites et/ou moyennes capitalisations n'excède pas 30% maximum de l'actif net.

La durée de vie des titres acquis doit permettre le respect de la contrainte de sensibilité globale aux taux d'intérêt de 0 à 8. L'OPCVM est soumis au risque de change à hauteur maximale de 50% de l'actif net.

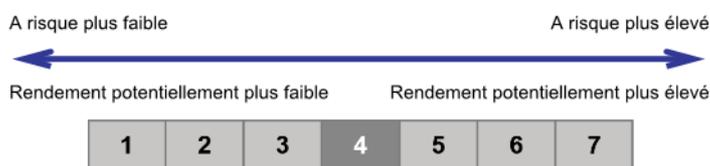
L'OPCVM peut avoir recours à des instruments financiers à terme et/ou conditionnels (futures, options, swaps, change à terme) négociés sur les marchés réglementés, organisés ou de gré à gré, français ou étrangers autorisés par la réglementation en vigueur dans la limite d'engagement de 100% de son actif net dans un but de couverture ou d'exposition ou d'arbitrage aux risques actions, crédit, de taux, de change et de volatilité.

L'OPCVM peut également avoir recours à des titres intégrant des dérivés dans une limite maximale de 40% de l'actif net dans un but de couverture ou d'exposition aux risques actions, de taux, de crédit tels que les titres de créances ou EMTN à rémunération ou remboursement indexé, les bons de souscription de titres financiers, les obligations à option de remboursement anticipé au gré de l'émetteur ou du porteur, des warrants, des titres de créances à moyen terme comportant une rémunération et/ou une valorisation dépendant des sous-jacents précités et indices représentatifs de ces sous-jacents. L'OPCVM peut avoir recours à des obligations à option de remboursement anticipé au gré de l'émetteur ou du porteur (obligations callable/puttable) dans la limite maximale de 100% de l'actif net, et pourra également être investi en obligations convertibles classiques ou synthétiques, dans une fourchette allant de 0 à 100% de l'actif net. Le résultat net et les plus-values réalisées nettes de l'OPCVM seront systématiquement réinvestis pour la part « I(C) ».

Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés auprès de Caceis Bank chaque jour ouvré avant 13h. Ils sont exécutés quotidiennement sur la base de la valeur liquidative calculée le lendemain (J+1) à partir des cours de clôture du jour de souscription/rachat (J) et datée de J. Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Autres informations : La contribution des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) est prise en compte dans les décisions d'investissement, en complément des éléments d'analyse financière, sans pour autant être systématiquement un facteur déterminant de cette prise de décision.

Profil de risque et de rendement



Le niveau de risque de l'OPCVM reflète le risque des marchés des obligations convertibles sur lesquels l'OPCVM peut être exposé en totalité.

Les données historiques utilisées pour le calcul du niveau de risque pourraient ne pas constituer un indicateur fiable du profil de risque futur du fonds. La catégorie de risque associée à votre fonds n'est

pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur sont les suivants :

Risque de crédit : Il représente le risque éventuel de dégradation de l'émetteur et le risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses remboursements, ce qui induira une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative du fonds.

Risque de contrepartie : Il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements.

Risque lié à l'utilisation d'instruments dérivés : L'utilisation d'instruments dérivés peut augmenter ou réduire la capacité d'amplification des mouvements de marché du portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative de votre portefeuille.

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

COVÉA OBLIGATIONS CONVERTIBLES

Code ISIN Part I(D) : FR0013317674

FCP géré par COVÉA FINANCE, société de gestion
du Groupe COVÉA

Objectifs et politique d'investissement

L'OPCVM a pour objectif de chercher à procurer aux porteurs, sur un horizon d'investissement d'au moins 5 ans, une participation à la performance des marchés de taux d'intérêt et d'actions, en investissant de façon discrétionnaire en obligations convertibles. L'objectif de gestion n'est pas compatible avec l'existence d'un indicateur de référence. Toutefois, à titre d'information et a posteriori, la performance du FCP pourra être comparée à l'indice Bloomberg EMEA Convertibles Europe Total Return Unhedged EUR (calculé coupons nets réinvestis) qui est représentatif de la composition et de la liquidité du marché des obligations convertibles en actions des pays de la zone Europe.

La gestion de l'OPCVM est active et discrétionnaire.

La stratégie d'investissement se fonde :

- dans un premier temps sur l'analyse des scénarios macroéconomiques, les anticipations d'inflation et l'allocation géographique effectuées via les Perspectives Economiques et Financières (« PEF ») ;
- dans un second temps, sur les caractéristiques financières fondamentales des sociétés, les caractéristiques techniques et leur valorisation via les comités d'investissement.

L'exposition au risque de taux peut atteindre 110% de l'actif net.

L'exposition au risque de change est limitée à 50% de l'actif net.

L'exposition du fonds au risque actions n'excèdera pas 60% de l'actif net.

Le portefeuille de l'OPCVM peut être investi en totalité en obligations convertibles ou échangeables en actions de toutes zones géographiques, tous secteurs économiques et sur des sociétés de toutes tailles.

L'OPCVM est exposé aux obligations convertibles (classées en instruments de taux) dans une fourchette comprise entre 0 et 110% de l'actif net. L'exposition au risque actions est limitée à 60 % de l'actif net. Celle-ci porte sur des entreprises de taille importante (Large Caps) et des entreprises de petite et/ou moyenne capitalisations (Smalls et Mids Caps) dans la limite de 30% de l'actif net. L'investissement dans des petites et/ou moyennes capitalisations n'excède pas 30% maximum de l'actif net.

La durée de vie des titres acquis doit permettre le respect de la contrainte de sensibilité globale aux taux d'intérêt de 0 à 8. L'OPCVM est soumis au risque de change à hauteur maximale de 50% de l'actif net.

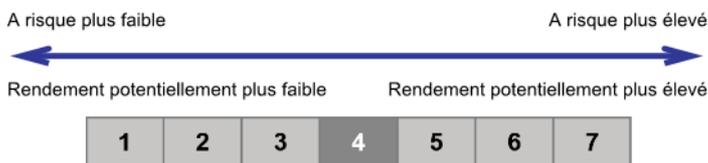
L'OPCVM peut avoir recours à des instruments financiers à terme et/ou conditionnels (futures, options, swaps, change à terme) négociés sur les marchés réglementés, organisés ou de gré à gré, français ou étrangers autorisés par la réglementation en vigueur dans la limite d'engagement de 100% de son actif net dans un but de couverture ou d'exposition ou d'arbitrage aux risques actions, crédit, de taux, de change et de volatilité.

L'OPCVM peut également avoir recours à des titres intégrant des dérivés dans une limite maximale de 40% de l'actif net dans un but de couverture ou d'exposition aux risques actions, de taux, de crédit tels que les titres de créances ou EMTN à rémunération ou remboursement indexé, les bons de souscription de titres financiers, les obligations à option de remboursement anticipé au gré de l'émetteur ou du porteur, des warrants, des titres de créances à moyen terme comportant une rémunération et/ou une valorisation dépendant des sous-jacents précités et indices représentatifs de ces sous-jacents. L'OPCVM peut avoir recours à des obligations à option de remboursement anticipé au gré de l'émetteur ou du porteur (obligations callable/puttable) dans la limite maximale de 100% de l'actif net, et pourra également être investi en obligations convertibles classiques ou synthétiques, dans une fourchette allant de 0 à 100% de l'actif net. Le résultat net de la Part « I(D) » sera systématiquement distribué. Les plus-values réalisées nettes seront systématiquement réinvesties.

Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés auprès de Caceis Bank chaque jour ouvré avant 13h. Ils sont exécutés quotidiennement sur la base de la valeur liquidative calculée le lendemain (J+1) à partir des cours de clôture du jour de souscription/rachat (J) et datée de J. Cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Autres informations : La contribution des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) est prise en compte dans les décisions d'investissement, en complément des éléments d'analyse financière, sans pour autant être systématiquement un facteur déterminant de cette prise de décision.

Profil de risque et de rendement



Le niveau de risque de l'OPCVM reflète le risque des marchés des obligations convertibles sur lesquels l'OPCVM peut être exposé en totalité.

Les données historiques utilisées pour le calcul du niveau de risque pourraient ne pas constituer un indicateur fiable du profil de risque futur du fonds. La catégorie de risque associée à votre fonds n'est

pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur sont les suivants :

Risque de crédit : Il représente le risque éventuel de dégradation de l'émetteur et le risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses remboursements, ce qui induira une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative du fonds.

Risque de contrepartie : Il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements.

Risque lié à l'utilisation d'instruments dérivés : L'utilisation d'instruments dérivés peut augmenter ou réduire la capacité d'amplification des mouvements de marché du portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative de votre portefeuille.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

CHANGEMENTS INTERVENUS

- Mise à jour annuelle frais et performances ;
- Mise en conformité avec le Règlement Taxonomie ;
- Reformulation de la stratégie d'utilisation des swaps de change.

CHANGEMENTS À INTERVENIR

- Publication du DIC PRIIPS remplaçant le DICI ;
- Publication de l'annexe SFDR.

RAPPORT DE GESTION

ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

En 2022, la dissipation progressive du risque sanitaire dans la plupart des économies (à l'exception notable de la Chine) a laissé place à d'autres périls. L'escalade des tensions géopolitiques s'est matérialisée par l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Un événement qui a mis en lumière la polarisation du monde, accentué les incertitudes géopolitiques et creusé les déséquilibres économiques causés par la crise sanitaire. La hausse des prix de l'énergie et des matières premières ainsi que les tensions sur les chaînes d'approvisionnement ont entraîné une très forte accélération des prix. Les pressions inflationnistes domestiques ont progressivement pris le relais des pressions extérieures, amenant à un large resserrement des politiques monétaires de la plupart des grandes banques centrales tout au long de l'année. Restriction monétaire et hausse des prix se sont toutefois répercutées sur la demande au deuxième semestre 2022. Le ralentissement économique, couplé à un moindre accès à la liquidité, fait peser un risque financier de plus en plus tangible sur les passifs accumulés avant et pendant la crise sanitaire par les acteurs publics et privés. Sur le marché des changes, l'euro s'est déprécié contre dollar de 5,8% et termine à 1,066 dollars pour un euro. Le prix du baril de pétrole Brent augmente de 10,45% et termine l'année à 85,91 dollars.

Aux Etats-Unis, la Réserve Fédérale (Fed) a entamé un nouveau cycle de resserrement monétaire face aux tensions inflationnistes. La hausse des prix s'est intensifiée sous l'effet de la persistance des déséquilibres entre offre et demande, et l'inflation a atteint un pic à 9,1% au mois de juin. La consommation s'est maintenue, en large partie du fait du surplus d'épargne après les soutiens budgétaires exceptionnels en 2020. Néanmoins, le nouveau contexte inflationniste pèse sur le pouvoir d'achat des ménages et érode ce surplus d'épargne. Du côté du marché du travail, la demande de main d'œuvre est restée forte tout au long de l'année, et a conduit à une croissance des salaires, qui ne montre pas de signes de ralentissement pour le moment. Dans ce contexte, la Fed a procédé à une hausse rapide de ses taux directeurs, avec 425 points de base de hausse sur l'année. Le mouvement de resserrement devrait se poursuivre. Les prévisions individuelles des membres du Comité de politique monétaire (FOMC) durant la réunion de décembre indiquent en effet que le taux directeur pourrait être porté à [5,00; 5,25%] d'ici la fin d'année 2023, soit une augmentation de 50 pb par rapport à la trajectoire présentée en septembre dans le précédent jeu de prévisions. Ce resserrement des conditions de financement a fortement pénalisé le secteur immobilier américain. Sur le plan budgétaire, les sénateurs ont adopté le plan de l'administration Biden intitulé « Inflation Reduction Act » qui vise à diminuer l'impact de la hausse des prix et permettre une réduction du déficit public d'environ 300 Mds\$ à horizon 10 ans. Enfin, les élections de mi-mandat au mois de novembre ont permis aux républicains de reprendre la majorité à la Chambre des Représentants alors que les démocrates ont conservé la majorité au Sénat. Cette nouvelle configuration laisse présager un statu quo législatif pour la fin du mandat du président Biden, chaque camp neutralisant les projets de l'autre.

Au Royaume-Uni, les perturbations politiques se sont ajoutées au ralentissement économique. Arrivée au pouvoir durant l'été 2022, à la suite de la démission de Boris Johnson, Liz Truss a connu le plus court mandat de l'histoire britannique au poste de Premier ministre. L'annonce de sa politique budgétaire a entraîné des tensions sur les taux souverains et sur la livre britannique. La Banque d'Angleterre est intervenue afin de mettre fin à ce début de panique financière en achetant, sur une très courte période, des titres souverains. Ces événements ont conduit à la démission de L. Truss, remplacée par Rishi Sunak. En parallèle, les difficultés économiques se sont accumulées, particulièrement pour les ménages qui ont vu leur pouvoir d'achat reculer fortement en raison de l'inflation. Dans ce contexte, la Banque d'Angleterre a procédé à plusieurs hausses de son taux directeur, et a souligné lors de sa dernière réunion que le marché du travail reste tendu et que les pressions inflationnistes sont de plus en plus alimentées par des facteurs domestiques, ce qui justifie la poursuite du durcissement de la politique monétaire.

RAPPORT DE GESTION

En Zone euro, le conflit en Ukraine a mis en lumière la dépendance énergétique des pays européens. Le contexte géopolitique ainsi que la volonté européenne de réduire les importations d'énergie russe ont conduit à une envolée des prix de l'énergie. Les tensions inflationnistes se sont peu à peu diffusées à l'ensemble de l'économie, et la Zone euro a connu une inflation record de 10,6% au mois d'octobre. Le choc énergétique, conjugué aux fortes incertitudes liées au conflit, ont conduit à une modération de l'activité économique et à une dégradation des indicateurs d'enquête, particulièrement marquée en Allemagne. Dans ce contexte, la Banque centrale européenne a emboîté le pas à ses homologues et a procédé à plusieurs hausses de ses taux directeurs à partir de l'été 2022. Le cycle de resserrement devrait se poursuivre au moins au premier semestre 2023. Du côté budgétaire, de nombreux gouvernements ont annoncé des mesures de soutien aux ménages et aux entreprises face à la hausse des prix de l'énergie. Par ailleurs, les pays membres de l'Union européenne se sont accordés sur un certain nombre de mesures pour réduire leur dépendance à l'énergie russe et limiter la hausse des coûts énergétiques, notamment des achats groupés de gaz et l'instauration d'un prix plafond sur le gaz à 180€/MWh. Du côté politique, l'année a été marquée par l'arrivée au pouvoir en Italie du parti eurosceptique «Frère d'Italie », mené par Georgia Meloni.

En Chine, l'activité économique a souffert de la politique sanitaire « zéro-covid » du gouvernement. Les restrictions liées aux différentes vagues épidémiques en 2022 ont entravé à la fois la demande interne mais également la capacité à produire. Les autorités ont toutefois décidé d'abandonner cette politique sanitaire en fin d'année, mais la forte montée des contaminations qui en résulte ne devrait pas permettre la normalisation de l'activité à court terme. En parallèle, le secteur immobilier chinois a poursuivi sa dégradation, malgré les soutiens gouvernementaux.

Au Japon, la politique monétaire est restée à contre-courant des autres grandes économies développées. Ce différentiel de politique monétaire s'est traduit par une forte dépréciation du yen qui a amené les autorités à intervenir sur le marché des changes. Néanmoins, la Banque du Japon a surpris durant sa dernière réunion de l'année, en annonçant un assouplissement de sa politique de contrôle de la courbe des taux, en faisant passer la fourchette de fluctuation des taux sur les obligations souveraines à 10 ans de $\pm 0,25$ pt autour de 0% à $\pm 0,5$ pt autour de 0%. Du côté de l'activité, l'économie peine à retrouver son niveau d'avant crise mais a montré des signes de redressement sur les derniers mois de l'année.

Sources des données: Refinitiv, Bloomberg, US Bureau of Labor Statistics, US Bureau of Economic Analysis, Eurostat, BCE, S&P Global, Statistics Bureau of Japan, Japan Cabinet Office, National Bureau of Statistics of China.

RAPPORT DE GESTION

MARCHÉS FINANCIERS

L'année 2022 a été marquée par une violente hausse des taux liée à la flambée de l'inflation qui a affecté l'ensemble des actifs risqués.

Initié en 2021 sur fond de tensions sur les chaînes d'approvisionnement post-Covid et de politiques budgétaire et monétaires favorables, le mouvement s'est amplifié avec le choc géopolitique et énergétique consécutif à l'invasion de l'Ukraine par la Russie. En Zone euro, l'inflation, initialement perçue comme temporaire, est passée de 5% en début d'année à un pic de 10,6% en octobre. Face à cela, la BCE a relevé ses taux directeurs de 250 pb sur l'année, ce qui constitue la plus forte hausse cumulée depuis sa création. De l'autre côté de l'Atlantique, il faut remonter aux années 1980 pour retrouver des hausses comparables à celles opérées par la Réserve Fédérale qui s'élèvent à 425 pb au total.

Ces hausses, accompagnées de discours restrictifs et d'annonces de réductions de bilan, ont fortement pénalisé les marchés obligataires qui affichent leur pire performance depuis 20 ans au niveau mondial.

Elles ont également pesé sur les autres moteurs de performance des obligations convertibles européennes : les primes de risque du crédit se sont fortement écartées (+232 pb pour l'indice iTraxx Europe Crossover) tandis que les marchés actions se sont repliés. L'indice Stoxx 600 dividendes inclus cède ainsi 9,88% avec une importante hétérogénéité parmi les secteurs. L'énergie (+30,4%), les ressources de base (+11,3%) et les financières (+5,6% pour l'assurance, +2,5% pour les banques) ont logiquement profité de l'environnement tandis qu'on retrouve en queue de classement les secteurs à multiples élevés et sensibles à la hausse des taux : -27,5% pour la technologie, -30,1% pour le commerce de détail, -37,8% pour l'immobilier. Dans ce contexte, notre indice de référence s'est replié de 13,68% sur l'exercice.

Enfin, l'activité primaire a nettement reculé en nombre et volume d'émissions. Malgré un rebond de septembre à novembre, le marché européen n'a compté que 21 émissions totalisant 7,9 Mds EUR contre 19,3Mds en 2021 et une moyenne de 18,5Mds entre 2016 et 2020.

RAPPORT DE GESTION

POLITIQUE DE GESTION

Conformément à nos Perspectives Economiques et Financières (PEF), nous avons maintenu tout au long de l'année une sensibilité au marché actions et aux taux inférieure à celle de l'indice de référence.

Nous avons également conservé une discipline très stricte en termes de sélection de valeurs, en étant exigeants sur la qualité de crédit des émetteurs. Notre objectif a été de maximiser le couple risque/rendement à moyen terme et sommes par conséquent restés à l'écart de titres sur lesquels la visibilité était selon nous insuffisante même si le profil technique pouvait paraître attrayant, notamment lors d'émissions primaires.

Nous avons recherché tout au long de l'exercice des investissements permettant de répondre aux objectifs du fonds. Ainsi, nous avons participé aux opportunités offertes par le marché primaire lorsque les fondamentaux des émetteurs nous paraissaient satisfaisants. Nous avons en particulier souscrit aux nouvelles émissions Elis 2029, Ubisoft 2028, RAG Stiftung/Evonik 2029 et Iberdrola 2027.

En raison de la controverse sur les EHPAD, nous avons cédé nos lignes sur les convertibles Orpea 2027 et Korian 2027.

Parmi les opérations sur titres significatives, nous avons opté pour la conversion des obligations Snam 2022 à l'échéance, Engie/GTT 2024 (exercice du call émetteur) et avons apporté nos titres EDF 2024 à l'offre de rachat liée à la renationalisation.

En termes d'allocation sectorielle et géographique, nous avons conservé un positionnement défensif sur l'exposition au Royaume-Uni et au secteur immobilier en raison de nos anticipations telles que décrites dans nos PEF.

RAPPORT DE GESTION

PERSPECTIVES

Les politiques monétaires devraient continuer de se normaliser en 2023, comme les banques centrales l'ont déjà annoncé, aux Etats-Unis et en Europe mais les mouvements nous semblent assez bien anticipés par le marché. Un début d'année riche en nouvelles émissions, en particulier sur la partie longue des courbes, nous incite cependant à conserver à court terme, une sensibilité inférieure à celle de l'indice de référence. Nous sommes attentifs à la déformation de la courbe des taux et vigilants sur l'évolution du marché du crédit et la qualité des émetteurs en portefeuille. Nous pourrions, en fonction des conditions de marché, être amené à augmenter notre exposition aux émetteurs privés qui offrent maintenant un rendement supplémentaire attractif.

RAPPORT DE GESTION

PERFORMANCES ET INFORMATIONS SUR L'OPC

PERFORMANCES

En 2022, la performance de COVÉA OBLIGATIONS CONVERTIBLES a été de -9,45 % pour la part AC, de -8,90 % pour la part IC, de -8,90 % pour la part ID.

La performance de son indice de référence, Bloomberg EMEA Convertibles Europe (non couvert) coupons nets réinvestis, a été de -13,68 %.

La performance obtenue sur la période ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC.

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE

Pour l'exercice 2022, l'OPC a eu recours à des instruments financiers dérivés listés : l'exposition au risque de change (USD, GBP, CHF) a été gérée de manière active en fonction des anticipations des comités change avec la mise en place d'opérations de change à terme, tandis que le pilotage de l'exposition actions du portefeuille a été affiné avec l'utilisation de futures sur marchés actions (Eurex).

En fin d'exercice, le fonds a une position longue de 50 contrats futures Eurostoxx 50, soit une exposition de 0,49%.

Les liquidités ont en priorité été investies en OPCVM monétaires (6,0% en OPCVM monétaire au 30/12/2022).

La crise sanitaire du Covid-19 n'a pas eu de conséquences significatives sur l'OPC au cours de l'exercice.

TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS (Règlement SFTR)

L'OPC n'a pas eu recours aux opérations entrant dans le cadre du règlement SFT au cours de l'exercice clos au 30 décembre 2022.

PRINCIPAUX MOUVEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE AU COURS DE L'EXERCICE

Titres	Mouvements ("Devises de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
FREN REP PRES ZCP 29-06-22	36 072 695,78	36 000 000,00
FREN REP PRES ZCP 22-02-23	38 000 000,00	
TELECOM ITALIA SPA EX OLIVETTI 1.125% 26-03-22		15 700 000,00
TOTALENERGIES SE 0.5% 02-12-22 CV		12 715 885,37
ELIS EX HOLDELIS ZCP 06-10-23	4 211 755,65	6 912 702,90
ENI ZCP 13-04-22 EMTN		10 000 000,00
IBERDROLA INTERNATIONAL BV ZCP 11-11-22 CV		9 262 460,90
IBERDROLA FINANZAS SAU 0.8% 07-12-27 CV	8 010 500,00	
COVEA SÉCURITÉ G	5 483 772,00	1 794 614,70
SNAM	4 500 000,00	2 600 283,83

RAPPORT DE GESTION

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

Le risque global de l'OPC est mesuré par la méthode de calcul de l'engagement.

INFORMATIONS SUR LES POLITIQUES DE SÉLECTION DES INTERMÉDIAIRES D'EXECUTION ET LA POLITIQUE EXECUTION

Conformément à ses obligations professionnelles telles que définies par le Code Monétaire et Financier et le Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers dans le cadre de ses activités de Société de gestion de portefeuille, Covéa Finance publie et réexamine annuellement des politiques décrivant l'organisation et les critères retenus pour veiller à la protection des intérêts de ses clients lors de l'exécution d'un ordre issu de ses décisions de gestion.

Ces politiques de meilleure sélection des intermédiaires en exécution et de meilleure exécution (ci-après dénommées les « Politiques ») sont disponibles sur le site internet de Covéa Finance dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

Conformément à ces Politiques, les équipes de négociation de la Société de gestion sont tenues de réaliser leurs transactions sur les marchés financiers avec des intermédiaires figurant sur une liste autorisée définie par un comité de référencement.

Un comité de sélection et d'évaluation se réunit une fois par an pour évaluer la qualité d'exécution des intermédiaires sélectionnés selon plusieurs critères quantitatifs. Ce dernier comité se tient en présence des équipes de négociation en charge de la sélection et de l'évaluation des intermédiaires d'exécution mais également des responsables de gestion, du middle office, du juridique et du contrôle interne.

Des comités ad hoc mensuels peuvent également se réunir notamment en cas de changement notable dans la qualité de service d'un intermédiaire autorisé, d'une modification des conditions de marché ou d'une évolution propre à Covéa Finance.

Le respect de la liste des intermédiaires fait l'objet d'un contrôle par le RCCI.

Conformément aux dispositions du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers en vigueur, un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation figure sur le site de Covéa Finance dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

EXERCICE DES DROITS DE VOTE

En application des dispositions de l'article L533-22 du Code Monétaire et Financier, les droits attachés à la qualité d'actionnaire des OPCVM et notamment les droits de vote ont été exercés librement dans l'intérêt des porteurs de parts conformément à la politique d'engagement actionnarial disponible sur le site de Covéa Finance dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

RAPPORT DE GESTION

INFORMATIONS EN MATIÈRE EXTRA-FINANCIÈRE

Informations sur la prise en compte des risques de durabilité (Article 8)

En application de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte modifiée et codifiée aux articles L533-22-1 et D533-16-1 du Code monétaire et financier et de l'article 3 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement et du Conseil du 27.11.2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR ») et du Règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088) (Règlement « Taxonomie »), l'OPC est tenu de publier des informations en matière extra-financière.

S'agissant des informations sur la durabilité issues du Règlement européen « SFDR », cette réglementation européenne vise à améliorer et harmoniser la transparence des acteurs des marchés financiers sur la responsabilité sociale et environnementale.

Transparence en matière de durabilité au niveau des produits financiers :

Afin de permettre aux investisseurs d'identifier plus facilement les produits financiers qui leurs correspondent en termes d'attentes sur les enjeux environnementaux et sociaux, la réglementation Durabilité (« SFDR ») demande à chaque entité de placer chacun de ses produits dans l'une des trois catégories suivantes :

- article 9 : produits qui ont pour objectif l'investissement durable,
- article 8 : produits qui répondent aux enjeux environnementaux et/ou sociaux,
- article 6 : les autres produits qui ne font pas de la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales leur objectif principal et dont l'objectif de gestion ne porte pas sur un investissement durable.

Les informations relatives au principe de double matérialité lié 1) aux risques de durabilité et 2) aux incidences négatives de durabilité sont accessibles dans la Déclaration relative à la prise en compte du risque de durabilité disponible sur le site internet de la Société de gestion dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

Depuis le 10 mars 2021, l'OPC a été rattaché à la classification SFDR de l'article 8 (« produits qui répondent aux enjeux environnementaux et/ou sociaux »).

La prise en compte des risques et des facteurs de durabilité, tels que définis dans le règlement UE 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, est pleinement intégrée dans la politique relative aux Risques de durabilité et à l'ESG de Covéa Finance.

Le suivi des risques en matière de durabilité est intégré dans la chaîne de valeur et de décision d'investissement de Covéa Finance.

La politique d'investissement de Covéa Finance vise à limiter le risque de durabilité à travers un dispositif s'articulant principalement autour de la mise en place de filtres d'exclusions (normatives, sectorielles et/ou thématiques) applicables à tout investissement direct en actions ou en obligations et accessible sur le site internet et de la mise en place de critères de sélection extra-financiers en complément des critères de sélection financiers.

L'ensemble des informations sur la prise en compte par la société de gestion des critères relatifs au respect des objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) dans son processus d'investissement sont accessibles sur le site internet de Covéa Finance dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

Compte tenu des évolutions et travaux en cours, la catégorisation des OPC de la gamme pourrait être amenée à évoluer selon les OPC.

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

RAPPORT DE GESTION

Part d'investissements de l'OPC liés aux activités durables

La Taxonomie de l'Union Européenne a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : Atténuation des changements climatiques, Adaptation aux changements climatiques, Utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines, Transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), Prévention et contrôle de la pollution et Protection des écosystèmes sains.

Actuellement, des critères d'examen technique (Technical Screening Criteria) ont été développés pour certaines activités économiques à même de contribuer substantiellement à deux de ces objectifs : l'atténuation du changement climatique, et l'adaptation au changement climatique. Ces critères sont actuellement en attente de publication au Journal Officiel de l'Union Européenne. Les données présentées ci-dessous ne reflètent donc que l'alignement à ces deux objectifs, sur la base des critères non-définitivement publiés, tels qu'ils ont été soumis aux colégislateurs européens. Nous mettrons à jour cette information en cas de changements apportés à ces critères, de développement de nouveaux critères d'examen relatifs à ces deux objectifs, ainsi que lors de l'entrée en application des critères relatifs aux quatre autres objectifs environnementaux.

Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue substantiellement à l'atteinte de l'un des 6 objectifs, tout en ne nuisant pas à l'un des cinq autres (principe dit DNSH, « Do No Significant Harm »). Pour qu'une activité soit considérée comme alignée à la Taxonomie européenne, elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international.

Les informations extra financières spécifiques liées au positionnement de l'OPC en article 8 sont précisées dans l'annexe d'information périodique du présent rapport.

Le principe consistant à ne pas causer de préjudice important s'applique uniquement aux investissements sous-jacents aux produits financiers qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

RAPPORT DE GESTION

INFORMATIONS SUR LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Covéa Finance, en tant que gestionnaire, attache une importance particulière au respect de l'ensemble des dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM ») et dans de la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 sur les gestionnaires d'OPCVM (ci-après désignée la « Directive OPCVM V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur le fonds.

1. Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Au cours de l'exercice 2022, le montant total des rémunérations annoncées par Covéa Finance à l'ensemble de son personnel (personnes au 31/12/2022) s'est élevé à 15 293 424 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- 12 245 120 euros soit 80% du total des rémunérations versées par la société à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunérations fixes ; et
- 3 048 304 euros, soit 20% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunérations variables totale. Le versement de rémunérations variables a concerné pour l'exercice 2022, 164 personnes. Un collaborateur a été concerné par un différé de rémunération variable sur 3 ans.

Sur le total des rémunérations annoncées par le gestionnaire au titre de l'exercice, 8 314 762 euros concernaient les cadres salariés de Covéa Finance dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds, tels que définis dans notre Politique de Rémunération 2022.

2. Montant des rémunérations versées par le fonds au personnel du gestionnaire

Covéa Finance ne pratique pas d'intéressement aux plus-values réalisées (ou *carried interest*) et aucune rémunération (fixe ou variable) à destination des gérants n'est versée par le fond.

3. Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque du fonds et sur la gestion des conflits d'intérêt

En février 2017, Covéa Finance a mis en conformité avec la Directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (directive OPCVM V) sa politique de rémunération existante, revue le règlement intérieur de sa Commission de Rémunération et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation tout en procédant à un travail d'identification des collaborateurs de son personnel impactés par les nouvelles dispositions en matière de rémunération issues de la Directive AIFM et de la Directive OPCVM V et de ses textes de transposition (ci-après la « Population Identifiée »). Il s'agit des collaborateurs respectant les deux conditions cumulatives suivantes :

- (i) appartenant à une catégorie de personnel bénéficiant d'une rémunération variable et susceptible d'avoir un impact sur le profil de risque du gestionnaire ou du fonds géré et
- (ii) ayant une rémunération variable supérieure à 200 000 euros traduisant le niveau de responsabilité sur le profil de risque.

Lorsque la rémunération de la Population Identifiée varie en fonction de performances, son montant total, qui est plafonné à un niveau inférieur à sa rémunération fixe, est établi par le gestionnaire en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle à laquelle il appartient et/ ou du panier de portefeuille (OPC, FIA et Mandat) avec celles des résultats d'ensemble du gestionnaire. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers.

L'ensemble des principes sont décrits dans la Politique de Rémunération de Covéa Finance, disponible sur son site Internet.

RAPPORT DE GESTION

4. Gouvernance et contrôle de la politique de rémunération

La politique de rémunération est revue annuellement par la Commission de Rémunération définie par les statuts de Covéa Finance, composée de :

- un représentant du Comité de Surveillance de Covéa Finance,
- deux représentants du Groupe Covéa, indépendant de Covéa Finance, dont au moins un d'entre eux participe au comité des Rémunérations du Groupe Covéa, et
- la Présidente de Covéa Finance.

Conformément à la réglementation, la majorité des membres de la Commission de Rémunération n'exerce pas de fonctions exécutives au sein de Covéa Finance et n'en est pas salarié.

RAPPORT DE GESTION

FRAIS et FISCALITE

COMPLÉMENT D'INFORMATION RELATIF AU RÉGIME FISCAL DU COUPON

Néant.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES (PEA, etc...)

Néant.

RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Fonds Commun de Placement COVEA OBLIGATIONS CONVERTIBLES

8-12, rue Boissy d'Anglas - 75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 décembre 2022

Aux porteurs de parts,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif COVEA OBLIGATIONS CONVERTIBLES constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de
Pascal Lagand
KPMG le 07/04/2023 10:22:32

Pascal Lagand
Associé

COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN ACTIF au 30/12/2022 (EUR)

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	357 379 509,48	375 039 525,99
Actions et valeurs assimilées	15 515 961,79	7 507 054,79
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	15 515 961,79	7 507 054,79
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées	265 922 769,62	328 096 270,88
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	265 922 769,62	328 096 270,88
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances	37 918 050,67	3 178 325,32
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	37 918 050,67	3 178 325,32
Titres de créances négociables	37 918 050,67	3 178 325,32
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	37 946 727,40	35 960 125,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	29 556 807,40	26 572 285,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	8 389 920,00	9 387 840,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	76 000,00	297 750,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	76 000,00	297 750,00
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	17 908 381,41	6 998 576,48
Opérations de change à terme de devises	17 709 135,61	6 024 045,58
Autres	199 245,80	974 530,90
COMPTES FINANCIERS	25 983 950,06	39 711 027,06
Liquidités	25 983 950,06	39 711 027,06
TOTAL DE L'ACTIF	401 271 840,95	421 749 129,53

BILAN PASSIF au 30/12/2022 (EUR)

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	392 811 911,96	407 822 016,26
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-8 452 157,42	8 395 423,79
Résultat de l'exercice (a,b)	-912 715,80	-1 249 314,68
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	383 447 038,74	414 968 125,37
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	76 000,00	297 750,00
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	76 000,00	297 750,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	76 000,00	297 750,00
Autres opérations		
DETTES	17 748 802,21	6 483 254,16
Opérations de change à terme de devises	17 445 572,42	6 270 896,19
Autres	303 229,79	212 357,97
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	401 271 840,95	421 749 129,53

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN au 30/12/2022 (EUR)

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO STOXX 50 0322		12 862 500,00
EURO STOXX 50 0323	1 892 500,00	
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT au 30/12/2022 (EUR)

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	76 763,05	
Produits sur actions et valeurs assimilées	383 063,30	269 521,56
Produits sur obligations et valeurs assimilées	1 139 353,88	912 551,30
Produits sur titres de créances	247,02	29,94
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	1 599 427,25	1 182 102,80
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	106 682,79	127 227,42
Autres charges financières		
TOTAL (2)	106 682,79	127 227,42
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	1 492 744,46	1 054 875,38
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	2 400 735,85	2 268 829,81
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-907 991,39	-1 213 954,43
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-4 724,41	-35 360,25
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-912 715,80	-1 249 314,68

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

i. Les bons du trésor et valeurs assimilées (BTF, T-bill, Letras, BOTS etc...) ainsi que les titres négociables à moyen terme et valeurs assimilées dont l'échéance est supérieure à un an sont évalués selon un prix de marché sur la base de cours contribués.

ii. Les titres négociables à court terme et valeurs assimilées (ECP, NEU CP etc...) dont l'échéance est inférieure à un an sont évalués quotidiennement via un spread et une courbe de taux composite représentative de l'univers d'investissement.

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS**OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :*Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :*

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

*Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**Les Swaps :*

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS**Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013317674 - Part COVÉA OBLIGATIONS CONVERTIBLES I(D) : Taux de frais maximum de 0.40 % TTC

FR0011070762 - Part COVÉA OBLIGATIONS CONVERTIBLES I(C) : Taux de frais maximum de 0.40 % TTC

FR0000978736 - Part COVÉA OBLIGATIONS CONVERTIBLES A(C) : Taux de frais maximum de 1 % TTC

Affectation des sommes distribuables**Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part COVÉA OBLIGATIONS CONVERTIBLES A(C)	Capitalisation	Capitalisation
Part COVÉA OBLIGATIONS CONVERTIBLES I(C)	Capitalisation	Capitalisation
Part COVÉA OBLIGATIONS CONVERTIBLES I(D)	Distribution	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET au 30/12/2022 (EUR)

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	414 968 125,37	329 534 134,88
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	28 259 169,07	98 990 905,82
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-21 418 666,69	-32 109 947,00
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 598 404,99	7 996 676,25
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-10 744 547,92	-1 337 113,26
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	1 860 702,40	1 023 836,48
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-2 734 138,63	-209 097,02
Frais de transactions	-5 141,27	-3 668,31
Différences de change	4 025 194,26	4 878 514,19
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-31 080 321,45	7 170 587,77
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-4 258 170,11</i>	<i>26 822 151,34</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-26 822 151,34</i>	<i>-19 651 563,57</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-373 750,00	247 250,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-76 000,00</i>	<i>297 750,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-297 750,00</i>	<i>-50 500,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-907 991,39	-1 213 954,43
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	383 447 038,74	414 968 125,37

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé	265 922 769,62	69,35
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	265 922 769,62	69,35
TITRES DE CRÉANCES		
Bons du Trésor	37 918 050,67	9,89
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	37 918 050,67	9,89
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
Actions	1 892 500,00	0,49
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	1 892 500,00	0,49

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	265 922 769,62	69,35						
Titres de créances	37 918 050,67	9,89						
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers					25 983 950,06	6,78		
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées	6 064 569,27	1,58	46 013 735,81	12,00	117 216 819,73	30,57	63 401 511,06	16,53	33 226 133,75	8,67
Titres de créances	37 918 050,67	9,89								
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	25 983 950,06	6,78								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 GBP		Devise 3 CHF		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées	42 443 113,55	11,07	7 645 413,00	1,99	13 939 665,05	3,64		
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers	165 381,35	0,04	4 744 877,89	1,24	1 015 591,94	0,26		
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes	9 344 226,50	2,44			8 101 345,92	2,11		
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
	Fonds à recevoir sur vente à terme de devises	17 709 135,61
	Dépôts de garantie en espèces	199 245,80
TOTAL DES CRÉANCES		17 908 381,41
DETTES		
	Vente à terme de devise	17 445 572,42
	Frais de gestion fixe	193 229,79
	Collatéraux	110 000,00
TOTAL DES DETTES		17 748 802,21
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		159 579,20

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part COVÉA OBLIGATIONS CONVERTIBLES A(C)		
Parts souscrites durant l'exercice	16,1650	370 997,29
Parts rachetées durant l'exercice	-11,7441	-267 696,76
Solde net des souscriptions/rachats	4,4209	103 300,53
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	5 864,6926	
Part COVÉA OBLIGATIONS CONVERTIBLES I(C)		
Parts souscrites durant l'exercice	831,0000	20 788 171,78
Parts rachetées durant l'exercice	-138,0000	-3 584 224,21
Solde net des souscriptions/rachats	693,0000	17 203 947,57
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	5 038,3476	
Part COVÉA OBLIGATIONS CONVERTIBLES I(D)		
Parts souscrites durant l'exercice	64 376,2355	7 100 000,00
Parts rachetées durant l'exercice	-165 190,3248	-17 566 745,72
Solde net des souscriptions/rachats	-100 814,0893	-10 466 745,72
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 295 995,6895	

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

En montant

Part COVÉA OBLIGATIONS CONVERTIBLES A(C)

Total des commissions acquises

Commissions de souscription acquises

Commissions de rachat acquises

Part COVÉA OBLIGATIONS CONVERTIBLES I(C)

Total des commissions acquises

Commissions de souscription acquises

Commissions de rachat acquises

Part COVÉA OBLIGATIONS CONVERTIBLES I(D)

Total des commissions acquises

Commissions de souscription acquises

Commissions de rachat acquises

3.7. FRAIS DE GESTION

30/12/2022

Part COVÉA OBLIGATIONS CONVERTIBLES A(C)

Commissions de garantie

Frais de gestion fixes 1 332 567,84

Pourcentage de frais de gestion fixes 1,00

Rétrocessions des frais de gestion

Part COVÉA OBLIGATIONS CONVERTIBLES I(C)

Commissions de garantie

Frais de gestion fixes 479 002,56

Pourcentage de frais de gestion fixes 0,40

Rétrocessions des frais de gestion

Part COVÉA OBLIGATIONS CONVERTIBLES I(D)

Commissions de garantie

Frais de gestion fixes 589 165,45

Pourcentage de frais de gestion fixes 0,40

Rétrocessions des frais de gestion

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

30/12/2022

Titres pris en pension livrée

Titres empruntés

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

30/12/2022

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine

Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			23 175 807,40
	FR0000931412	COVEA SECURITE G	23 175 807,40
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			23 175 807,40

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	-912 715,80	-1 249 314,68
Total	-912 715,80	-1 249 314,68

	30/12/2022	31/12/2021
Part COVÉA OBLIGATIONS CONVERTIBLES A(C)		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-838 089,38	-981 997,35
Total	-838 089,38	-981 997,35

	30/12/2022	31/12/2021
Part COVÉA OBLIGATIONS CONVERTIBLES I(C)		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-35 312,26	-111 786,94
Total	-35 312,26	-111 786,94

	30/12/2022	31/12/2021
Part COVÉA OBLIGATIONS CONVERTIBLES I(D)		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-39 314,16	-155 530,39
Total	-39 314,16	-155 530,39

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-8 452 157,42	8 395 423,79
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	-8 452 157,42	8 395 423,79

	30/12/2022	31/12/2021
Part COVÉA OBLIGATIONS CONVERTIBLES A(C)		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-2 875 706,49	2 915 052,46
Total	-2 875 706,49	2 915 052,46

	30/12/2022	31/12/2021
Part COVÉA OBLIGATIONS CONVERTIBLES I(C)		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-2 638 696,23	2 291 787,72
Total	-2 638 696,23	2 291 787,72

	30/12/2022	31/12/2021
Part COVÉA OBLIGATIONS CONVERTIBLES I(D)		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-2 937 754,70	3 188 583,61
Total	-2 937 754,70	3 188 583,61

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net Global en EUR	219 269 222,50	280 318 008,98	329 534 134,88	414 968 125,37	383 447 038,74
Part COVÉA OBLIGATIONS CONVERTIBLES A(C) en EUR					
Actif net	123 273 147,44	135 682 933,47	136 972 791,06	143 693 577,82	130 218 612,13
Nombre de titres	5 846,0917	5 846,0917	5 850,5523	5 860,2717	5 864,6926
Valeur liquidative unitaire	21 086,42	23 209,16	23 411,94	24 519,95	22 203,82
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	38,14	174,57	288,22	497,42	-490,34
Capitalisation unitaire sur résultat	-43,46	-128,62	-161,90	-167,56	-142,90
Part COVÉA OBLIGATIONS CONVERTIBLES I(C) en EUR					
Actif net	41 322 269,13	47 977 734,69	53 236 808,58	113 441 887,53	119 824 044,85
Nombre de titres	1 874,0000	1 965,0000	2 148,5780	4 345,3476	5 038,3476
Valeur liquidative unitaire	22 050,30	24 416,14	24 777,69	26 106,51	23 782,40
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	39,26	183,23	305,04	527,41	-523,72
Capitalisation unitaire sur résultat	93,40	6,44	-27,42	-25,72	-7,00
Part COVÉA OBLIGATIONS CONVERTIBLES I(D) en EUR					
Actif net	54 673 805,93	96 657 340,82	139 324 535,24	157 832 660,02	133 404 381,76
Nombre de titres	572 028,6541	914 633,2170	1 299 140,2142	1 396 809,7788	1 295 995,6895
Valeur liquidative unitaire	95,57	105,67	107,24	112,99	102,93
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	0,04	0,79	1,32	2,28	-2,26
Distribution unitaire sur résultat	0,34	0,05			
Crédit d'impôt unitaire					
Capitalisation unitaire sur résultat		-0,01	-0,11	-0,11	-0,03

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS (EUR)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
SYMRISE AG	EUR	12 596	1 280 383,40	0,34
TOTAL ALLEMAGNE			1 280 383,40	0,34
FRANCE				
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	EUR	78 643	7 848 571,40	2,05
L'OREAL	EUR	7 000	2 335 200,00	0,61
ORANGE	EUR	70 000	649 670,00	0,17
TOTAL FRANCE			10 833 441,40	2,83
ITALIE				
SNAM	EUR	439 065	1 987 647,26	0,52
TOTAL ITALIE			1 987 647,26	0,52
ROYAUME-UNI				
UNILEVER PLC	EUR	30 179	1 414 489,73	0,36
TOTAL ROYAUME-UNI			1 414 489,73	0,36
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			15 515 961,79	4,05
TOTAL Actions et valeurs assimilées			15 515 961,79	4,05
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ADIDAS AG 0.05% 12-09-23 CV	EUR	5 000 000	4 905 523,97	1,28
BASF 0.925% 09-03-23 EMTN	USD	6 500 000	6 064 569,27	1,58
DEUTSCHE LUFTHANSA AG 2.0% 17-11-25 CV	EUR	3 700 000	3 966 646,73	1,04
DEUTSCHE POST AG 0.05% 30-06-25	EUR	8 500 000	8 124 714,52	2,12
FRESENIUS SE ZCP 31-01-24	EUR	6 600 000	6 348 507,00	1,66
MTU AERO ENGI 0.125% 17-05-23	EUR	300 000	490 870,83	0,12
MTU AERO ENGINES GMBH 0.05% 18-03-27	EUR	5 100 000	4 664 172,51	1,21
RAG STIFTUNG 1.875% 16-11-29	EUR	5 000 000	5 045 780,94	1,31
RAG STIFTUNG ZCP 02-10-24 CV	EUR	5 300 000	4 953 035,50	1,29
RAG STIFTUNG ZCP 17-06-26 CV	EUR	1 200 000	1 085 220,00	0,29
TOTAL ALLEMAGNE			45 649 041,27	11,90
BELGIQUE				
UMICORE ZCP 23-06-25 CV	EUR	7 000 000	6 400 065,00	1,67
TOTAL BELGIQUE			6 400 065,00	1,67
ESPAGNE				
CELLNEX TELECOM 0.5% 05-07-28 CV	EUR	5 800 000	5 763 710,27	1,50
CELLNEX TELECOM 1.5% 16-01-26 CV	EUR	4 100 000	4 851 697,09	1,27
IBERDROLA FINANZAS SAU 0.8% 07-12-27 CV	EUR	8 000 000	7 994 214,25	2,08
INDR SIST 1.25% 07-10-23	EUR	7 300 000	7 235 117,44	1,89
TOTAL ESPAGNE			25 844 739,05	6,74

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS (EUR)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
FRANCE				
AIR FRANCE KLM 0.125% 25-03-26	EUR	360 000	5 881 320,00	1,53
ARCHER OBLIGATIONS ZCP 31-03-23	EUR	3 400 000	3 982 590,00	1,04
CARREFOUR SA ZCP 14-06-23 CV	USD	4 600 000	4 209 909,99	1,10
CARREFOUR ZCP 27-03-24 CV	USD	5 000 000	4 479 631,54	1,17
CIE GEN DES ETS MICHELIN ZCP 10-11-23	USD	9 800 000	8 813 200,83	2,29
EDENRED ZCP 06-09-24 CV	EUR	120 905	7 450 347,46	1,94
EDF ZCP 14-09-24 CV	EUR	532 982	8 245 764,52	2,15
ELIS EX HOLDELIS 2.25% 22-09-29	EUR	7 000 000	7 560 065,21	1,97
ELIS EX HOLDELIS ZCP 06-10-23	EUR	244 907	7 562 238,35	1,98
MAISON DU MONDE SAS 0.125% 06-12-23	EUR	25 150	1 168 871,40	0,30
SAFRAN 0.875% 15-05-27 CV	EUR	33 262	4 370 527,01	1,14
SAFRAN ZCP 01-04-28 CV	EUR	65 000	10 685 285,00	2,79
SCHNEIDER ELECTRIC SE 0.0% 15-06-26	EUR	44 569	8 202 411,91	2,14
SOITEC ZCP 01-10-25 CV	EUR	41 000	7 816 568,00	2,04
UBISOFT ENTERTAINMENT 2.375% 15-11-28	EUR	4 000 000	4 171 292,33	1,09
UBISOFT ZCP 24-09-24 CV	EUR	68 000	7 122 082,00	1,86
VEOLIA ENVIRONNEMENT ZCP 01-01-25	EUR	212 209	6 484 470,41	1,69
WORLDLINE ZCP 30-07-25 CV	EUR	51 818	5 553 412,79	1,45
WORLDLINE ZCP 30-07-26 CV	EUR	92 379	8 208 428,42	2,14
TOTAL FRANCE			121 968 417,17	31,81
ITALIE				
NEXI 1.75% 24-04-27 CV	EUR	4 200 000	3 590 111,54	0,94
PRYSMIAN 0.0000010% 02-02-26	EUR	5 700 000	5 929 111,50	1,55
TOTAL ITALIE			9 519 223,04	2,49
LUXEMBOURG				
LAGFIN SCA 2.0% 02-07-25 CV	EUR	6 100 000	6 679 359,62	1,74
TOTAL LUXEMBOURG			6 679 359,62	1,74
PAYS-BAS				
AMERICA MOVIL BV ZCP 02-03-24	EUR	9 300 000	9 401 044,50	2,45
QIAGEN NV 1.0% 13-11-24 CV	USD	6 000 000	6 701 390,71	1,75
QIAGEN NV ZCP 17-12-27 CV	USD	3 000 000	2 644 604,35	0,69
TOTAL PAYS-BAS			18 747 039,56	4,89
ROYAUME-UNI				
BP CAP MK 1.0% 28-04-23	GBP	6 300 000	7 645 413,00	1,99
TOTAL ROYAUME-UNI			7 645 413,00	1,99
SUISSE				
SIKA AG 0.15% 05-06-25 CV	CHF	10 900 000	13 939 665,05	3,63
STMICROELECTRONICS NV ZCP 04-08-25	USD	3 600 000	3 550 114,38	0,93
STMICROELECTRONICS NV ZCP 04-08-27	USD	6 200 000	5 979 692,48	1,56
TOTAL SUISSE			23 469 471,91	6,12
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			265 922 769,62	69,35
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			265 922 769,62	69,35

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS (EUR)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Titres de créances				
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé				
FRANCE				
FREN REP PRES ZCP 22-02-23	EUR	38 000 000	37 918 050,67	9,89
TOTAL FRANCE			37 918 050,67	9,89
TOTAL Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			37 918 050,67	9,89
TOTAL Titres de créances			37 918 050,67	9,89
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
COVEA SECURITE G	EUR	105 800	23 175 807,40	6,04
MULTI UNIT FRANCE SICAV LYXOR-CAC 40 DR ETF UCITS Dist	EUR	100 000	6 381 000,00	1,67
TOTAL FRANCE			29 556 807,40	7,71
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			29 556 807,40	7,71
Fonds professionnels à vocation générale et équival. d'autres Etats membres UE et organismes de titrisation cotés				
LUXEMBOURG				
Xtrackers Stoxx Europe 600 UCITS ETF 1CC	EUR	84 000	8 389 920,00	2,18
TOTAL LUXEMBOURG			8 389 920,00	2,18
TOTAL Fonds professionnels à vocation générale et équival. d'autres Etats membres UE et organismes de titrisation cotés			8 389 920,00	2,18
TOTAL Organismes de placement collectif			37 946 727,40	9,89
Instrument financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EURO STOXX 50 0323	EUR	50	-76 000,00	-0,02
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			-76 000,00	-0,02
TOTAL Engagements à terme fermes			-76 000,00	-0,02
TOTAL Instrument financier à terme			-76 000,00	-0,02
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	EUR	76 000	76 000,00	0,02
TOTAL Appel de marge			76 000,00	0,02
Créances			17 908 381,41	4,67
Dettes			-17 748 802,21	-4,63
Comptes financiers			25 983 950,06	6,78
Actif net			383 447 038,74	100,00

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

●● <input type="checkbox"/> Oui	●● <input checked="" type="checkbox"/> Non
<p><input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: N/A</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <p><input type="checkbox"/> il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : N/A</p>	<p><input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de N/A d'investissements durables</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif social <p><input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables</p>

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités **économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales et sociales promues par le produit ont été atteintes.

Ce produit utilise les indicateurs de durabilité suivants pour mesurer la manière dont ses caractéristiques environnementales ou sociales sont atteintes :

1. La part de producteurs de pétrole et gaz non-conventionnels (conformément à la définition, seuils et paliers précisés dans la politique d'exclusion de Covéa Finance) dans les investissements en direct du produit.

2. La part d'entreprises dont une partie de l'activité est liée au charbon (hors énergéticiens et conformément à la définition, seuils et paliers définis dans la politique d'exclusion de Covéa Finance) dans les investissements en direct du produit.

L'application de la politique d'exclusion de Covéa Finance a permis d'exclure de l'univers d'investissement de ce produit les producteurs de pétrole et gaz non-conventionnels qui ne répondaient pas aux critères définis dans cette politique. Elle a également permis d'exclure les entreprises dont une partie de l'activité est liée au charbon (hors énergéticiens) conformément à cette même politique.

Ces caractéristiques environnementales sont ainsi atteintes.

3. La note ESG moyenne du portefeuille de titres détenus en direct par le produit (par rapport à la note de l'univers de départ).

Ce produit suit une approche en "amélioration de note ESG" grâce à la méthodologie de notation actuellement en vigueur, permettant de noter l'ensemble des émetteurs présents en position et dans l'univers d'investissement du produit. Au 31/12/22, sa note ESG moyenne était supérieure à celle de son univers d'investissement. Cette caractéristique environnementale est ainsi atteinte.

4. La part des obligations ESG (ex. vertes, sociales, durables, Sustainability-Linked Bonds) dans les investissements directs en titres de créance du produit (stock).

En lien avec la philosophie d'investissement du produit qui souhaite également appuyer ses convictions ESG au travers d'investissements spécifiques, les obligations ESG (ex. verts, sociales, durables, Sustainability-Linked Bonds) ont représenté 9% de ses investissements directs en titres de créance au 30/12/2022.

5. La part d'Etats (et assimilés) ayant ratifié (ou équivalent) l'Accord de Paris dans les investissements directs du produit.

Au 31/12/22, l'intégralité des investissements souverains a été réalisée dans des titres de dette émis par des Etats ayant ratifié (ou assimilé) l'Accord de Paris.

6. L'intensité carbone par habitant moyenne des Etats (et assimilés) émetteurs de dette souveraine dans laquelle le produit est investi.

L'intensité carbone moyenne par habitant des Etats devient une information particulièrement suivie par les équipes de gestion afin de pouvoir identifier la dynamique des Etats année après année et la prendre en compte dans la surpondération de certains investissements souverains.

7. L'indice d'inégalité moyen entre les hommes et les femmes (Gender Inequality Index) des Etats (et assimilés) émetteurs de dette souveraine dans laquelle le produit est investi.

Au 31/12/22, les investissements souverains du produit étaient majoritairement effectués dans des titres de dette émis par des Etats classés au minimum au sein de la deuxième catégorie du Gender Inequality Index ("High human development").

8. Le nombre moyen de brevets déposés annuellement dans les Etats (et assimilés) émetteurs de dette souveraine dans laquelle le produit est investi.

Au 31/12/22, les investissements souverains du produit ont privilégié les Etats ayant déposé annuellement un nombre de brevets parmi les plus élevés du monde.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

Indicateurs de durabilité	30/12/2022
Part des entreprises exposés au pétrole et gaz non conventionnel	0,0%
Part des entreprises exposés au charbon (hors énergéticiens)	0,0%
Part des obligations ESG (ex. vertes, sociales, durables, Sustainability-Linked Bonds) dans les investissements directs en titres de créance du produit (stock)	9,2%
Part d'Etats (et assimilés) ayant ratifié (ou équivalent) l'Accord de Paris dans les investissements directs du produit	100,0%
Intensité carbone par habitant moyenne des Etats (et assimilés) émetteurs de dette souveraine dans laquelle le produit est investi (tonnes CO2 / habitant)	3,817
Indice d'inégalité moyen entre les hommes et les femmes ("Gender Inequality Index" des Nations Unies) des Etats (et assimilés) émetteurs de dette souveraine dans laquelle le produit est investi	0,083
Nombre moyen de brevets déposés annuellement dans les Etats (et assimilés) émetteurs de dette souveraine dans laquelle le produit est investi	49 115
Note moyenne ESG du portefeuille	0,52
Note moyenne ESG de l'univers	0,42

Sources : Covéa Finance, ISS, Urgewald, UNCT, UNDP, IEA, WIPO

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme, et aux sujets d'anti-corruption.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s’applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l’Union européenne en matière d’activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l’Union en matière d’activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Conformément aux informations présentes dans l’annexe précontractuelle du produit, celui n’a pas pris en compte les PAI au titre de l’exercice 2022.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

Nom de l'émetteur	Secteur	% actifs	Pays
BTF 22/02/2023	Etats ou Quasi-états	10,00%	FRANCE
COVEA SECURITE G	Autres	6,00%	FRANCE
EUR EURO	Autres	5,00%	-
SIKASW 0.15% 05/06/2025 CV	Matériaux	4,00%	SUISSE
SAFFP 0% 01/04/2028 CV	Industrie	3,00%	FRANCE
V USD EUR 08/02/23_ICAT0001MFAH	Autres	2,00%	-
AMXLMM 0% 02/03/2024 CV	Services de Communication	2,00%	PAYS-BAS
MLFP 0% 10/11/2023 CV	Consommation Discrétionnaire	2,00%	FRANCE
DB X-TRACKERS STO EUR 600 UCITS ETF 1CC	Autres	2,00%	LUXEMBOURG
EDF 0% 14/09/2024 CV	Services aux Collectivités	2,00%	FRANCE
V CHF EUR 06/01/23_ICAT0001KVPP	Autres	2,00%	-
WLNFP 0% 30/07/2026 CV	Technologies de l'information	2,00%	FRANCE
SUFP 0% 15/06/2026 CV	Industrie	2,00%	FRANCE
DPWGR 0.05% 30/06/2025 CV	Industrie	2,00%	ALLEMAGNE
IBESM 0.8% 07/12/2027 CV	Services aux Collectivités	2,00%	ESPAGNE

Hors dérivés



Quelle était la proportion d’investissements liés à la durabilité?

Quelle était l’allocation des actifs?

constituant la plus grande proportion d’investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:

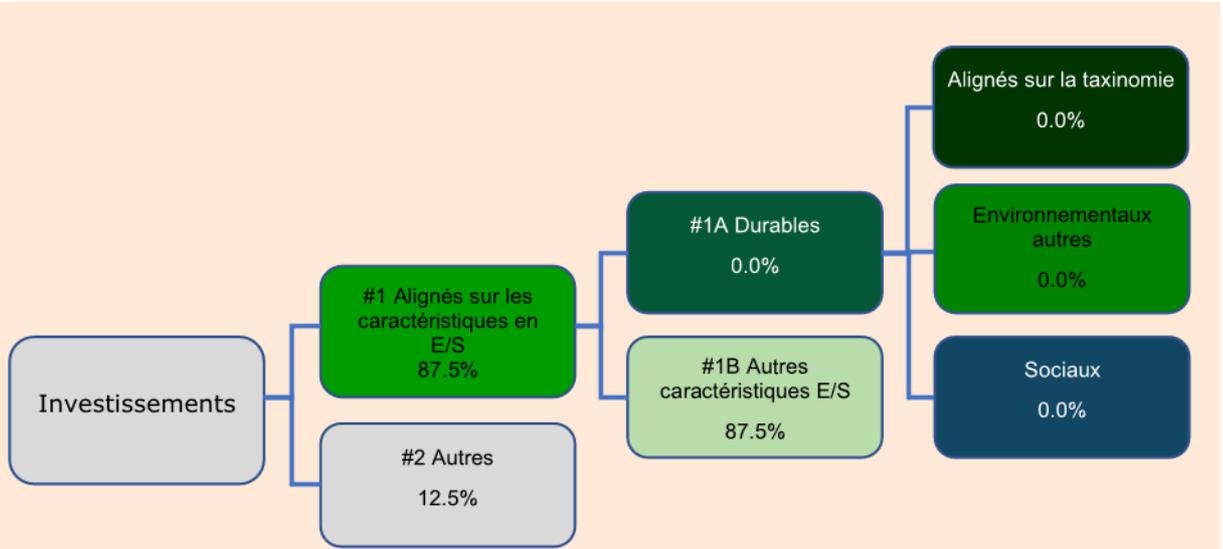
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;

- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;

- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

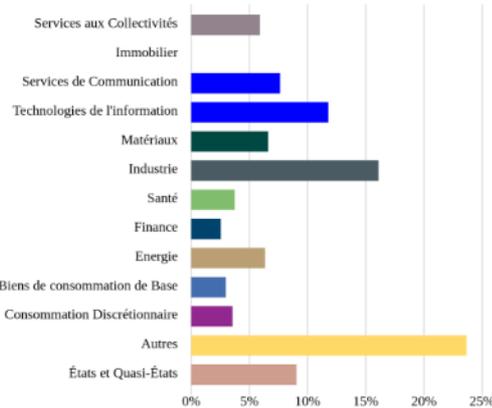
La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:

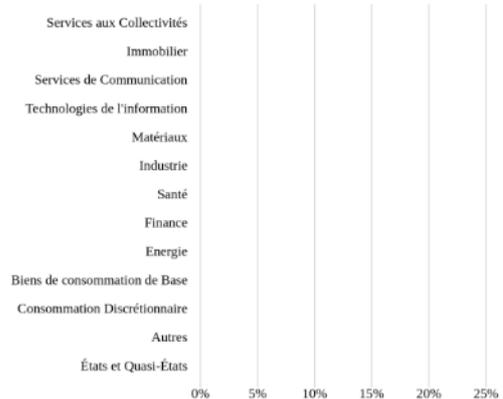
- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Exposition sectorielle – Répartition globale



Exposition sectorielle – Combustibles fossiles



Hors dérivés

Sources : Covéa Finance, ISS

Sous secteurs GICS 2	Répartition Globale	Combustibles fossiles
Energie	6,35%	0,00%
Matériaux	6,62%	0,00%
Biens d'équipement	8,21%	0,00%
Services Commerciaux et Professionnels	3,61%	0,00%

Transports	4,29%	0,00%
Automobiles et composants automobiles	2,11%	0,00%
Biens de Consommation Durables et Habillement	1,17%	0,00%
Services Consommateurs	0,00%	0,00%
Vente au détail	0,28%	0,00%
Vente au Détail de Produits Alimentaires et de Produits de Première Nécessité	2,08%	0,00%
Produits Alimentaires, Boissons et Tabac	0,00%	0,00%
Produits Domestiques et de Soins Personnel	0,90%	0,00%
Équipement et Services de santé	1,52%	0,00%
Sciences Pharmaceutiques, Biotechnologiques et Biologiques	2,23%	0,00%
Banques	0,00%	0,00%
Services Financiers Diversifiés	2,55%	0,00%
Assurance	0,00%	0,00%
Logiciels et Services	7,66%	0,00%
Matériel et Équipement Liés Aux Technologies de l'Information	0,00%	0,00%
Semi-conducteurs et Équipement de Semi-conducteurs	4,14%	0,00%
Services de Télécommunication	4,94%	0,00%
Médias et Divertissements	2,70%	0,00%
Services aux Collectivités	5,91%	0,00%
Immobilier	0,00%	0,00%
Autres	23,67%	0,00%
États et Quasi-États	9,06%	0,00%

Hors dérivés

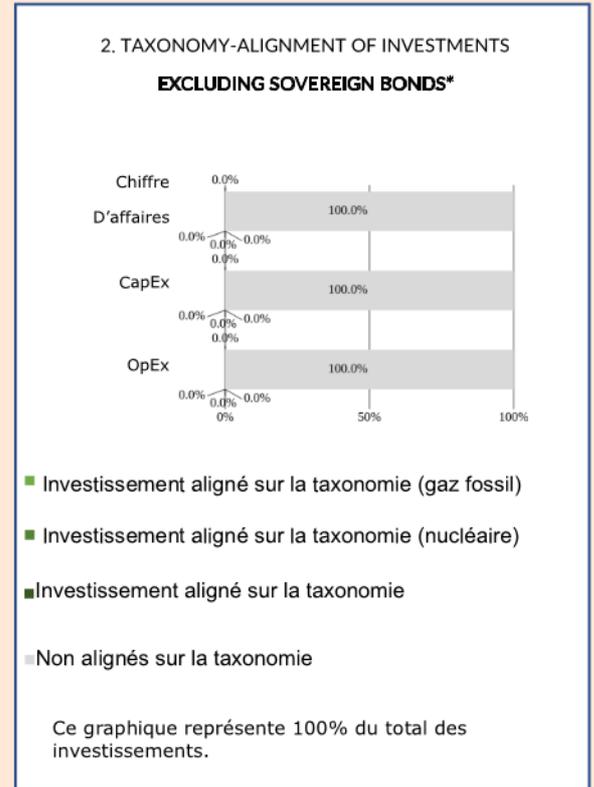
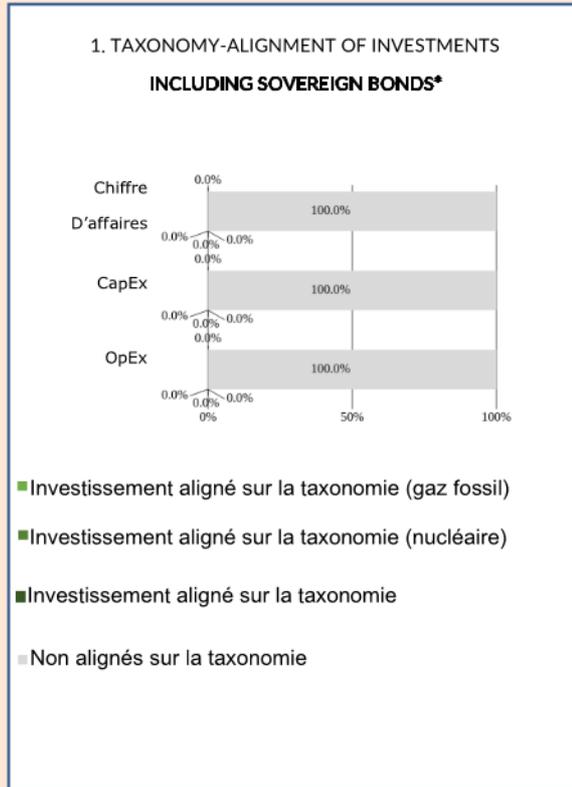


Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE?

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions bas-carbone et qui entre autres ont des niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant à la meilleure performance.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines

Covéa Finance ne calcule pas la part d'alignement à la Taxonomie pour 2022.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » ont été les suivants :

- les liquidités (détenues à titre accessoire pour répondre à l'objectif de gestion) ;
- les dépôts (peuvent être utilisés afin de rémunérer la trésorerie) ;
- les OPC (hors part des éventuels investissements en catégorie #1B de la SICAV monétaire Covéa Sécurité) ;
- les instruments dérivés ;
- les investissements qui n'ont pas fait l'objet d'une notation ESG.

Les instruments dérivés sont utilisés dans une logique de couverture, d'exposition ou d'arbitrage. Ces instruments font partie du processus d'investissement en raison de leur liquidité et de leur rapport coût/efficacité.

Il n'existe pas de garanties environnementales ou sociales minimales applicables à ces instruments. Cela étant, ils peuvent faire l'objet d'une appréciation ESG.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les mesures ci-dessous ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales :

1. L'application de la politique d'exclusion normative et sectorielle de la Société de gestion et en particulier l'exclusion des émetteurs privés liés aux énergies non-conventionnelles (ex. pétrole, gaz de schiste) ou au charbon (sauf producteurs d'énergie).

Covéa Finance dispose d'un processus opérationnel lui permettant de pouvoir gérer sa politique d'exclusion construite et revue annuellement avec les équipes Recherche, Gestion et Conformité applicable à l'ensemble des portefeuilles. Les listes d'exclusion sont rafraîchies chaque trimestre afin d'identifier les éventuels émetteurs à exclure au sein des portefeuilles. Une méthodologie spécifique permettant la sortie des émetteurs en position nouvellement soumis à exclusion a été définie et implémentée afin que l'ensemble des portefeuilles reflète la philosophie globale de Covéa Finance sur ces sujets.

2. La notation extra-financière (« notation ESG ») des émetteurs se base sur une notation interne réalisée par l'équipe de Recherche interne selon une approche *best in universe*, consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier indépendamment de leur secteur d'activité.

L'ensemble des équipes de gestion bénéficient de la méthodologie de notation ESG mise en œuvre par Covéa Finance leur permettant de considérer les caractéristiques ESG de chacun des émetteurs.

3. La sélection d'obligations peut également porter sur celles avec des caractéristiques extra-financières telles que les obligations durables (« *Sustainability Bonds* ») et/ou des obligations sociales (« *Social Bonds* »).

L'équipe Recherche analyse les obligations ESG émises par les émetteurs (à l'émission et en cours de vie) afin de vérifier leurs caractéristiques extra-financières. Les résultats de ces analyses sont partagés avec les équipes de Gestion qui privilégient, dans la mesure du possible, les investissements dans ce type d'instruments.

4. Une préférence d'investissement peut être accordée aux Etats :

- ayant ratifié l'accord de Paris et en voie de réduction de leur intensité Carbone ;
- avancés en termes d'égalité de genres ;
- favorisant l'innovation dans leur économie.

L'équipe Recherche réalise annuellement une étude des Etats dans lesquels Covéa Finance est investi ou est susceptible d'investir suivant une méthodologie propriétaire. Cette analyse tient notamment compte de la ratification de l'Accord de Paris par ces Etats, de leur intensité carbone par habitant, de leur indice d'inégalité de genre et du nombre de brevets déposés dans l'année. Les résultats de cette étude sont partagés avec les équipes de gestion qui peuvent accorder une préférence d'investissement pour les Etats les plus avancés sur un ou plusieurs de ces quatre indicateurs.